Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 31 mars 2025

Convocation du 17/03/2025

Nombre de conseillers en service: 13

Conseillers présents: 7

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 1/04/2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Dominique GIRARD, 1er adjoint,

Président : Dominique GIRARD

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Yvonne FREMONT,

Anne MAYER.et Christophe GAIGNON

Absents: Armelle PONCET, Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER, Vincenzo AGRELO,

Philippe VARIN et Frédéric BRUERE.

Bon pour pouvoir: Phillipe VARIN à Dominique GIRARD.

DCM 2025-06 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 EN 2025 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal de La Breille-Les-Pins réuni sous la présidence de Madame Armelle PONCET après avoir adopté le CFU (compte financier unique) de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de	291.952,83 €
gestion	
Report à nouveau solde créditeur 110	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024	207.541,03 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution avec les résultats antérieurs	- 100.023,06 €	

Restes à réaliser : Dépenses	Restes à réaliser : Recettes	Soldes des restes à réaliser :	
	0		

Besoin	de	financement	à	la	section	100.023,06 €
d'investi	sseme	ent				

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

049-214900458-20250331-DCM2025-06-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Décide d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	100.023,06 €
2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent ou déficit de fonctionnement reporté »	107.517,97 €

Pour copie certifiée conforme, LA BREILLE LES PINS, le 1/04/2025 Le 1^{er} adjoint, Dominique GIRARD

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur, Le 1/04/2025 Et de la mise en ligne le 1/04/2025

Le secrétaire